

Procès-verbal de la dix-neuvième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 29 novembre 2017 à La Baie.

Présent ■ Absence motivée Absence non motivée

| | | |
|--|--|---|
| ■ M. Christian Baron | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Christiane Bérubé | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Denyse Blanchet |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard | <input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Bibiane Courtois |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Martine Couture, pdg | <input checked="" type="checkbox"/> M. Laurent-Paul Dallaire | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé |
| ■ M. Mauril Gaudreault | <input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, prés. | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Marie-Hélène Larouche |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Jean Lemieux | ■ M. Fabien Simard | <input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard |
| ■ M. Jean-Claude Sonier | ■ M. Michel Truchon | <input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault |

Mme Marie-Josée Tremblay, adjointe au conseil d'administration

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 25 octobre 2017 ainsi que les 9 et 16 novembre 2017
4. Affaires découlant des procès-verbaux
5. Information de la présidente-directrice générale
6. Information de la présidente du conseil d'administration
7. Affaires du conseil d'administration
 - 7.1 Démission au conseil d'administration
 - 7.2 Suivi des comités du conseil
 - 7.2.1 Comité de vérification
 - 7.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.2.3 Comité de révision
 - 7.2.4 Comité de vigilance et de la qualité
 - 7.3 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
8. Présentations
 - 8.1 Bilan de la recherche et de l'enseignement
 - 8.2 Politique réseau de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail
 - 8.3 Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail
 - 8.4 Entente de gestion – Addenda
 - 8.5 Code orange
 - 8.6 Déclaration des intérêts d'un PDGA, d'un hors cadre ou d'un cadre supérieur
9. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
 - 9.1 Acceptation du plan de conservation – Volet équipements médicaux (PCEM)
10. Agenda de consentement
 - 10.1 Amendement à la résolution CA-18-2017-0362 : Autorisation de signature de contrat pour l'embauche d'une sage-femme Demande de statut pour résidents
 - 10.2 Demande de statut de résident
 - 10.3 Modifications de statut ou privilèges et départs du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

- 10.4 Demande de modification « Ajout et/ou retrait » au registre de signataires de la RAMQ
- 10.5 Rapport concernant les résultats du processus d'élection du comité régional des services pharmaceutiques (CRSP)

- 11. Divers
- 12. Correspondances
- 13. Prochaine séance ordinaire
- 14. Période de questions du public
- 15. Huis clos
 - 15.1 Évaluation de la rencontre
- 16. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente, et Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, souhaitent la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration. Le quorum étant constaté, la présidente déclare la réunion ouverte à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption des procès-verbaux des 25 octobre 2017 ainsi que les 9 et 16 novembre 2017

Les procès-verbaux sont adoptés tels que présentés.

4. Affaires découlant du procès-verbal

Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, fait le suivi de la question déposée à la dernière rencontre par M. Alain Imbeault, infirmier à l'urgence d'Alma.

Le Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean met tout en œuvre, au quotidien, pour assurer des soins et services de qualité pour l'ensemble de la population desservie, et ce, pour l'ensemble des services offerts à notre population. L'urgence d'Alma est gérée en ce sens et il n'y a aucun changement dans le nombre de ressources infirmières dans ce secteur.

Elle précise que lorsqu'un patient doit être transféré d'urgence vers d'autres installations de la région, toutes les assistantes infirmières-chefs évaluent la situation de l'urgence et décident de demander ou non une ressource supplémentaire pour effectuer ce transfert selon la situation. Lorsqu'il s'agit d'un transfert d'un patient dans une installation située à l'extérieur de la région, une ressource est systématiquement demandée.

En lien avec la sécurité de l'urgence, différentes mesures ont été mises en place dans l'établissement afin de préserver la santé et la sécurité des travailleurs et des usagers, soit :

- révision de la procédure lors d'activation des boutons panique;
- mise en place d'une affiche avisant la clientèle qu'aucune agression, qu'elle soit physique ou verbale, ne sera tolérée et que les fautifs pourraient même s'exposer à des procédures judiciaires;
- présence d'agent de sécurité dans l'établissement.

En ce qui concerne la communication, il y a eu en effet des problèmes isolés avec le système téléphonique, mais des correctifs ont rapidement été mis en place. Le personnel responsable du système téléphonique a été avisé de ces événements et a pris les actions nécessaires afin de corriger la situation et éviter que d'autres interruptions surviennent.

De plus, un comité paritaire de soins a été formé et celui-ci a d'ailleurs débuté ses travaux, notamment concernant les transferts de patients.

En terminant, elle réitère que la direction a au cœur de ses préoccupations la qualité et la sécurité des soins offerts à la population du Lac-Saint-Jean-Est et tout est mis en œuvre pour répondre aux besoins de notre clientèle.

5. Information de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait le suivi des sujets d'actualité ci-dessous.

- Gestion intégrée de la présence au travail : Les étapes du projet suivent leur cours. Un énorme travail a été fait sur les six déterminants de la santé psychologique au travail. L'ensemble des cadres a reçu la formation et peut supporter les secteurs en difficulté, au besoin.
- Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de service sociaux : Les objectifs de la loi sont l'accès, la qualité et la pertinence. Une transformation forte est proposée au sujet de la gouvernance médicale. La gouvernance du conseil d'administration sera également modifiée. Une formation est prévue aux membres à la réunion de travail du 13 décembre prochain.
- Conseil d'agrément : Le Conseil québécois d'agrément (CQA) remporte le lot de l'agrément des établissements publics à la place d'Agrément Canada.
- Négociations locales : Les travaux sont en cours. L'échéancier se situe à l'automne 2018.

6. Information de la présidente du conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration ne mentionne aucun dossier particulier mise à part sa présence au comité de gouvernance et d'éthique du 14 novembre dernier.

7. Affaires du conseil d'administration

7.1 Démission au conseil d'administration

Mme France Guay présente la démission au conseil d'administration. Elle remercie M. Marchand pour sa précieuse contribution au sein du comité de gouvernance et d'éthique et du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT la démission de M. Paul Jr Marchand à titre de membre du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean reçue le 27 octobre 2017.

CA-19-2017-0372 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la démission de M. Paul Jr Marchand.

7.2 Suivi des comités du conseil

7.2.1 Comité de vérification

M. Jean Lemieux, président du comité de vérification, informe des dossiers traités lors de la rencontre du 20 novembre dernier :

- Suivi des griefs
- État de situation de la présence au travail
- Plan de conservation des équipements médicaux (PCEM)
- Plan d'autofinancement – Optilab

7.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ)

Mme Christiane Bérubé, présidente de ce comité, résume les éléments discutés à la rencontre du 14 novembre dernier.

Plan d'amélioration 2017-2018

Les huit éléments du plan ont été discutés, soit sur les démarches entreprises en vue de répondre aux activités prévues. La plupart seront traités en comité de travail lors du 13 décembre prochain.

Plan de formation

- 8/16 directions ont présenté leur offre de service au CA.
- En décembre, les différents conseils (conseil multidisciplinaire, conseil des infirmiers et infirmières, conseil sage-femme et conseil des médecins, dentistes et pharmaciens) viendront présenter leur mandat ainsi que leurs enjeux.
- La prochaine activité de formation se tiendra lors du Lac-à-l'épaule 2018 et sera au sujet de l'éthique.

Appropriation des valeurs

Un sous-comité a identifié différents moyens afin de faire vivre le code de valeurs réalisé lors du dernier Lac-à-l'épaule. L'un d'entre eux consiste en l'ajout d'une question dans le formulaire d'évaluation des séances du conseil d'administration. Les autres seront présentés le 13 décembre prochain.

De plus, il a été convenu qu'à compter de janvier 2018, les évaluations du conseil seraient réalisées de façon électronique, à l'aide de l'outil *Survey Monkey*. Le lien sera envoyé aux membres avant la séance, ainsi qu'un rappel le lendemain.

Tableau de bord

Un comité de travail s'est rencontré afin de convenir des indicateurs qui seront présentés aux membres du CA, ainsi que la méthode appropriée pour le faire. Ce sujet sera présenté le 13 décembre prochain.

Manuel de l'administrateur

Une mise à jour du manuel a été effectuée. Le CGÉ a convenu que dorénavant, la distribution de ce dernier sera entièrement électronique. Un lien sera ajouté dans la prochaine édition de l'info-administrateur pour y avoir accès. Les prochaines mises à jour ou ajouts de documents seront également distribués de cette façon.

Appréciation de la contribution

Les différentes possibilités d'évaluation selon les meilleures pratiques de saine gouvernance ont été présentées. Le formulaire d'évaluation des séances sera révisé et deux nouveaux formulaires seront créés, soit pour l'évaluation des comités du CA et pour l'auto-évaluation des membres du CA.

7.2.3 Comité de révision

Mme Christiane Bérubé, présidente, informe que trois dossiers ont été analysés et que cinq nouvelles demandes se sont ajoutées depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

7.2.4 Comité de vigilance et de la qualité

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis le dernier conseil d'administration. La prochaine se tiendra le 19 décembre 2017.

7.3 Comité consultatif Maria Chapdelaine

Une rencontre s'est tenue le 21 novembre dernier avec les invités du milieu. Aucun suivi n'est effectué relativement à cette rencontre.

8. Présentations - Dépôts

8.1 Bilan de la recherche et de l'enseignement

La Dre Sharon Hatcher, directrice de l'enseignement et doyenne associée de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, et le Dr Martin Fortin, directeur de la recherche, présentent le bilan des principales réalisations et des différents projets qui se sont réalisés dans la dernière année à la Direction de l'enseignement et à la Direction de la recherche.

La mission universitaire d'enseignement et de recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean est de promouvoir et de soutenir l'innovation et la collaboration dans le développement et le partage des savoirs et des pratiques en réponse aux besoins des apprenants, des professionnels et de la population de la région.

Depuis la création du CIUSSS, les directions de l'enseignement et de la recherche se sont dotées d'une vision partagée, soit : « Tous artisans de la mission universitaire pour donner vie à la recherche et à l'enseignement au Saguenay-Lac-Saint-Jean ».

La présidente remercie Dre Hatcher et Dr Fortin pour cette intéressante présentation et félicite, au nom des membres du conseil d'administration, l'équipe derrière ce bon travail.

8.2 Politique réseau de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail

Mme Julie Labbé, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente la politique qui favorise la santé organisationnelle et la présence au travail par une gestion systémique des risques et des déterminants ayant un impact sur la santé, la sécurité et le bien-être.

Dans un contexte où la gestion de la présence au travail représente la priorité de l'organisation et considérant les enjeux actuels en matière de présence au travail, il importe que l'établissement se dote d'une politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail en guise d'engagement commun et de cadre de gestion. Cette politique, à travers les valeurs organisationnelles du CIUSSS que sont : la collaboration, la bienveillance et l'excellence, reconnaît l'importance de la contribution des personnes à la réalisation de sa mission et à la prestation de services de qualité à ses usagers et aux citoyens. Conséquemment, chacun est responsable des résultats obtenus en matière de présence au travail.

Cette politique confie un rôle clé aux directions de l'établissement dans le développement d'une culture de la présence au travail. Elle reconnaît et soutient l'engagement des employés à maintenir un haut niveau de présence au travail.

CONSIDÉRANT les valeurs organisationnelles du CIUSSS que sont : la collaboration, la bienveillance et l'excellence;

CONSIDÉRANT l'importance de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail;

CONSIDÉRANT la portée organisationnelle des engagements contenus à la présente politique;

CA-19-2017-0373 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail jointe en annexe.

8.3 Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

Mme Julie Labbé, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, poursuit avec la politique qui constitue la référence pour le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean en matière de promotion de la civilité et du respect, de la gestion et résolution des situations conflictuelles, du harcèlement et de la violence au travail dans l'élaboration de ses propres procédures de gestion.

La politique définit les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes et établit les balises fonctionnelles dans lesquelles sont traitées les situations d'incivilité, de harcèlement et de violence en milieu de travail.

CONSIDÉRANT l'article 81.19 de la Loi sur les normes du travail qui prévoit que tout salarié a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT l'importance de définir et communiquer des moyens afin de promouvoir la civilité et le respect en milieu de travail, prévenir le harcèlement et la violence et faire cesser toute situation susceptible d'en constituer.

CA-19-2017-0374 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

8.4 Entente de gestion – Addenda

Mme Valérie Faucher, adjointe au président-directeur général adjoint par intérim, informe que le CIUSSS a reçu un addenda à l'EGI 2017-2018 qui a pour objet d'identifier :

Pour les services de soutien à domicile (SAD) :

- la répartition de l'investissement 2017-2018 d'un montant de 2 197 453\$;
- l'ajout de l'indicateur 1.03.14 – nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services aux personnes ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14, avec un engagement de 445 737 heures;
- l'ajout de l'indicateur 1.03.15 – nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA) ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14, avec un engagement de 3998 personnes desservies.

Pour les niveaux de soins alternatifs (NSA) :

- l'établissement de délais d'attente maximaux pour les usagers NSA en lit de courte durée en centre hospitalier. Un état de mise en œuvre des pratiques en amont, en intra hospitalières et en aval devra être produit conformément au Guide de soutien NSA.

Pour les soins et services en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) :

- L'ajout d'une attente spécifique pour l'amélioration de la qualité des soins d'hygiène offerts dans les CHSLD. Un état de situation sur l'optimisation de l'organisation du travail pour les soins d'hygiène devra être produit selon des échéanciers convenus dans l'addenda.

CONSIDÉRANT l'obligation du CIUSSS de conclure une entente de gestion avec le ministre;

CONSIDÉRANT l'addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2017-2018 reçu le 30 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que l'établissement ne peut pas modifier l'addenda déposé par le ministre;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit autoriser la signature dudit addenda par la présidente-directrice générale;

CA-19-2017-0375 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, à signer l'addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2017-2018.

8.5 Code orange

M. François Lessard, coordonnateur, Sécurité, mesures d'urgence et sécurité civile, rappelle que le 30 mai dernier, le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean a participé à un exercice majeur préparé par la Base de Bagotville (CODE ORANGE). Cet exercice réalisé conjointement avec plusieurs partenaires visait à tester l'arrimage des services d'urgence dans la réponse à un événement majeur, soit un écrasement d'avion sur les pistes de l'aéroport de Bagotville.

En continuité de l'exercice qui se déroulait sur la Base de Bagotville, le CIUSSS a développé son propre exercice CODE ORANGE à partir du scénario d'écrasement d'avion, soit la réception massive de blessés dans trois centres hospitaliers (Chicoutimi, Jonquière et La Baie). L'objectif principal de la simulation pour notre réseau était de tester la mise en application du protocole CODE ORANGE dans nos trois centres hospitaliers du territoire de Saguenay. Elle visait également à accroître la capacité de réponse du réseau lors d'un sinistre majeur et à préciser le rôle des partenaires impliqués dans la prise en charge, le transport et la réception des blessés lors d'un événement impliquant de multiples victimes.

Au total, 29 objectifs spécifiques avaient été identifiés par le comité de planification de l'exercice. De ce nombre, la grande majorité des objectifs a été atteinte en totalité ou partiellement. Plus de 150 employés, professionnels et médecins du CIUSSS ont participé à l'exercice en plus des effectifs de la Base de Bagotville et plusieurs partenaires.

Afin sensibiliser les intervenants du milieu hospitalier, une vidéo a été réalisée et sera utilisée à des fins de formation des employés, étudiants, résidents et médecins œuvrant au sein de notre organisation.

CONSIDÉRANT l'envergure sans précédent de l'exercice code orange 2017 dans la région;

CONSIDÉRANT le travail exemplaire des employés et des médecins du CIUSSS qui ont contribué à la réalisation de cet exercice;

CONSIDÉRANT le soutien hors du commun et le partenariat des Forces armées canadiennes à l'endroit du CIUSSS.

CA-19-2017-0376 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de voter une motion de félicitations afin de souligner l'excellent travail réalisé par les militaires de la Base des forces canadiennes de Bagotville ainsi que l'ensemble des intervenants internes impliqués dans le cadre de cet exercice.

8.6 Déclaration des intérêts d'un PDGA, d'un hors cadre ou d'un cadre supérieur

L'article 58 de la Loi 10 prévoit que « tout président-directeur général adjoint, hors cadre ou cadre supérieur doit, dans les 60 jours qui suivent sa nomination, déposer devant le conseil d'administration une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises susceptibles de conclure des contrats avec tout établissement de santé et de services sociaux. Cette déclaration doit être mise à jour dans les 60 jours de l'acquisition de tels intérêts par le président-directeur général adjoint, le hors-cadre ou le cadre supérieur et, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de sa nomination.

Le président-directeur général adjoint, le hors-cadre ou le cadre supérieur doit également déposer devant le conseil d'administration une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout contrat de services professionnels conclu avec un établissement par une personne morale, une société ou une entreprise dans laquelle il a des intérêts pécuniaires, dans les 30 jours qui suivent la conclusion de ce contrat. »

Le 14 novembre dernier, les déclarations des intérêts ont été déposées au comité de gouvernance et d'éthique. Aucun intérêt déclaré ne pose questionnement.

Conformément à l'article 58 de la Loi 10, les déclarations des intérêts sont déposées au conseil d'administration.

9. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles.

9.1 Acceptation du plan de conservation – Volet équipements médicaux (PEM)

M. Michel Maltais, directeur de la logistique et des services techniques (DLST), mentionne qu'en collaboration avec la Direction des services professionnels, l'établissement doit réaliser la planification, la gestion et assurer le financement des équipements médicaux à remplacer, incluant le rehaussement technologique. Le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean possède un parc d'équipements médicaux estimé à 169,4 M\$, ce qui correspond à 3,51% de l'ensemble des établissements québécois.

L'enveloppe décentralisée pour remplacement des équipements médicaux 2017-2018 s'élève à 6 768 156 \$ et l'enveloppe dédiée à la résorption du déficit de maintien des actifs des équipements médicaux 2017-2018 à 2 506 152 \$.

En considérant le solde de l'année 2016-2017 (1 267 658\$), des réserves accumulées annulées, puisque non requis (2 244 601\$) ainsi que de la récupération des soldes des projets complétés (454 886\$), l'enveloppe disponible du CIUSSS pour priorisation (2017-2018) est de 13 241 453\$, soit :

- 31 343 \$ Enveloppe dédiée au Foyer St-François;
- 6 800 000 \$ Réserve pour remplacement ultérieur d'équipements d'envergure;
- 2 528 070 \$ Priorités en lien avec le remplacement des équipements ayant des cotes D et E;

- 30 000 \$ Priorités concernant les appareils à remplacer pour le soutien à domicile;
- 134 161 \$ Appareils et équipements jugés non adaptés et non sécuritaires pour prévenir les chutes et les événements en lien avec la médication;
- 1 250 000 \$ Enveloppe par direction pour les imprévues en cours d'année;
- 1 533 410 \$ Priorités retenues dans le cadre du processus de priorisation 2016-17;
- 243 469 \$ Solde non attribué pour autres priorités à définir au cours de l'année;
- 691 000 \$ Équipements médicaux liés aux projets de rénovations fonctionnelles (URDM, laboratoire de pathologie, etc.).

On a aussi tenu compte du financement attendu des différentes fondations afin de cibler les projets qu'elles pourraient financer et les équipements ciblés doivent être convenus avec chacune d'elles.

CONSIDÉRANT que le CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean reçoit une enveloppe dédiée à la pérennité du parc d'équipements médicaux dont il est propriétaire;

CONSIDÉRANT que la priorisation a fait l'objet d'un processus structuré, incluant les besoins exprimés par chacune des directions concernées et le travail exécuté par un comité d'expert.

CA-19-2017-0377 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la liste des priorités retenues pour le financement 2017-2018, incluant les besoins urgents, la réserve régionale, les équipements ayant une cote D et E, les appareils à remplacer dédiés au soutien à domicile, les appareils et équipements jugés non adaptés et non sécuritaires pour prévenir les chutes ainsi que les événements en lien avec la médication et les enveloppes dédiées aux imprévus en cours d'années.

10. Agenda de consentement

10.1 Amendement à la résolution CA-18-2017-0362 : Autorisation de signature de contrat pour l'embauche d'une sage-femme

M. Marc Thibeault, directeur général adjoint et directeur du programme jeunesse, explique que la résolution CA-18-2017-0362, adoptée le 25 octobre dernier, concernant l'autorisation de la signature d'un contrat temps partiel régulier pour madame Alizée Brisebois, doit être amendée.

En effet, il appert que le statut de temps partiel régulier n'était pas le bon. Il aurait dû être inscrit celui de temps partiel occasionnel étant donné que madame Alizée Brisebois comblera l'absence temporaire d'une sage-femme (congé maternité).

CONSIDÉRANT la résolution CA-18-2017-0362 adoptée par le conseil d'administration le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la recommandation d'accorder un statut de temps partiel régulier à madame Alizée Brisebois.

CA-19-2017-0378 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'amender la résolution CA-18-2017-0362 et d'autoriser la modification du statut énoncé dans le contrat de madame Alizée Brisebois, pour un statut de temps partiel occasionnel.

10.2 Demande de statut pour résidents

Dr Donald Aubin, directeur des services professionnels, présente ce point.

CONSIDÉRANT le règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (art. 88-93);

CONSIDÉRANT la résolution # CE33-20171113-45 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces demandes de statut de résident.

CA-19-2017-379 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident aux médecins inscrits au tableau présenté dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

10.3 Modifications de statut ou privilèges et départs du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Dr Donald Aubin, directeur des services professionnels, fait état de la situation.

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) (art. 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT le point 3.4.4 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule que le statut et les privilèges sont renouvelés pour une durée maximale de trois ans et minimale de deux ans, à moins que la demande de renouvellement ne vise une durée inférieure à deux ans;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilèges, les demandes de modifications de statut et de privilèges, les avis de départ ou de retraite de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges conformément au Règlement de régie interne du CMDP;

CONSIDÉRANT le point 3.8 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule qu'un médecin ou un dentiste doit demander un congé sabbatique ou de service s'il a l'intention de s'absenter pour une période de plus de deux mois, et que cette demande doit être faite quatre mois avant la date prévue de congé;

CONSIDÉRANT la résolution # CE33-20171113-46 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces octrois et modifications de statut et privilèges.

CA-19-2017-380 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les modifications de privilèges des membres telles que présentées à l'annexe 1 (jusqu'au 31 mars 2018 pour les médecins spécialistes et jusqu'au 10 mai 2018 pour les omnipraticiens);

D'accepter les départs et les retraites des membres tels que présentés à l'annexe 2;

D'accepter les avis d'absence des membres tels que présentés à l'annexe 3.

10.4 Demande de modification « Ajout et/ou retrait » au registre de signataires de la RAMQ

Dr Donald Aubin, directeur des services professionnels, explique que les formulaires de demandes de paiement d'honoraires des médecins et dentistes sont envoyés régulièrement à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ces formulaires doivent porter obligatoirement la signature d'une personne autorisée par l'établissement. Il y a donc des mises à jour régulières à faire dans ce domaine. Une copie de la résolution du conseil d'administration doit être acheminée à la RAMQ avec le formulaire pertinent.

CONSIDÉRANT l'existence d'un registre des signataires autorisés à la RAMQ pour un établissement du réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT la procédure de la RAMQ relativement à la signature des réclamations de versements des honoraires des médecins et dentistes exerçant au Québec.

CA-18-2017-381 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'approuver les modifications au registre des signataires autorisés à la RAMQ pour les personnes mentionnées ci-dessous du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et ceci en fonction de l'installation qui lui est dédiée.

Ajout :

Docteure Marie-Léa Truchon, Assistante-chef UMF - Installation Hôpital d'Alma

Retrait :

Madame Louise Plourde, technicienne en administration - Installation Hôpital d'Alma

10.5 Rapport concernant les résultats du processus d'élection du comité régional des services pharmaceutiques (CRSP)

Dr Donald Aubin, directeur des services professionnels, présente le rapport démontrant l'ensemble des démarches effectuées lors du processus de désignation des membres du comité régional des services pharmaceutiques (CRSP) et informe les membres du conseil d'administration de la nouvelle composition du CRSP, tel que prescrit par l'article 21 du Règlement de régie interne du CRSP.

CONSIDÉRANT que, selon l'article 6 du Règlement de régie interne du comité régional sur les services pharmaceutiques, la durée du mandat des membres est de quatre ans. Au terme de leur mandat, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient désignés à nouveau ou que leurs successeurs soient désignés renouvelables;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres en place se terminait à la fin du mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place pour le processus d'élection du CRSP respectent le Règlement de régie interne du comité régional sur les services pharmaceutiques.

CA-18-2017-382 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport concernant les résultats du processus d'élection du CRSP.

11. Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée à cette rencontre.

12. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 24 janvier 2018 à Jonquière.

13. Période de questions du public

Aucune question n'est déposée par le public.

14. Huis clos

Sans objet.

15. Levée de la séance

La période de questions étant terminée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21 h. La présidente remercie les administrateurs et le public de leur présence.